

DURLINSDORF

Bulletin d'information n°02/2018 – JUILLET 2018



Coucher de soleil sur Durlinsdorf

Sommaire :

- 1. Le mot du maire**
- 2. Délibérations du conseil municipal**
- 3. Vie du village**
- 4. Félicitations**
- 5. Informations générales**
- 6. Le coin historique**
- 7. Lu pour vous**
- 8. Echo des associations**
- 9. Informations pratiques**

1. Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,

Suite aux inondations de début juin, nous avons essayé de classer notre village en catastrophe naturelle afin de faciliter vos démarches avec vos assurances. Mais cette reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la crue exceptionnelle du cours d'eau le Grumbach et plusieurs inondations de cave-garage, est bien sûr plus complexe qu'on se l'imagine. Après différents écrits, photos et explications notre dossier passera en commission interministérielle le 11 septembre 2018 accompagné du rapport météorologique. Mais ne nous plaignons pas certains villages ont été nettement plus touchés que nous.

A présent nous avons l'autre extrême, la canicule, avec des températures de plus de 30°C. Cette chaleur fait souffrir nos entreprises travaillant sur notre chantier d'assainissement. Les travaux avancent à grand pas, tout est fait pour que notre fête le « Fascht im Wasen » puisse se dérouler sans embûches. Pour le moment nous attendons le sous-traitant qui fera le fonçage sous le pont de la rue des Boulangers, ainsi que le fonçage du parking de l'école (l'ancien jardin de Mattler Joseph) pour rejoindre l'atelier communal. Les trous sont prêts et attendent le matériel adéquat.

Certains voudraient que l'on règle leurs problèmes d'eaux pluviales, que l'on fasse des enrobés, des aménagements ou encore des branchements supplémentaires. Malheureusement les budgets ne sont pas extensibles. Ces travaux sont très coûteux pour la collectivité et nous devons maîtriser au mieux les dépenses car le chantier avance très vite. Le planning prévisionnel des travaux est légèrement en avance et l'argent peine à circuler ; emprunt, TVA, subventions sont en retard. Mais une bonne nouvelle ; le montant des subventions a été respecté, une aide de 1 709 548€ sur des dépenses de l'ordre de 3 000 000€ est accordée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Je vous demande d'être compréhensif et de supporter encore poussière, tracas et autres nuisances du chantier. Dans un an ce dossier sera derrière nous !

Contrairement au dossier « assainissement », l'aménagement du foyer du Grumbach est en suspens. Le conseil municipal a déjà décliné à 2 reprises les projets proposés, le coût des travaux étant estimés à 1 200 000€ avec l'agrandissement de la salle sur la rivière. Mais soyons raisonnables, nous devons revoir nos ambitions à la baisse et réduire de moitié les dépenses. L'agrandissement du foyer ne paraît plus être prioritaire, de grandes salles polyvalentes sont disponibles dans le voisinage, donc c'est inutile de faire de grand investissement pour une salle trop peu utilisée. Nous allons opter pour une rénovation complète et surtout la réalisation de nouveaux sanitaires, plus un ascenseur pour être dans les normes « accessibilités » au niveau de l'étage. Là aussi nous aurons du changement, dans le futur l'école du foyer va disparaître d'ici 4 à 5 ans et ces surfaces pourront à nouveau être utilisées pour d'autres activités.

L'intercommunalité change et évolue, nous avons un projet d'école regroupé à Durlinsdorf avec les communes d'Oberlarg, Levoncourt, Courtavon et Liebsdorf, soit 5 communes pour le moment. Chaque conseil municipal s'est engagé pour faire une étude en commun de faisabilité de ce pôle scolaire sur notre terrain communal à droite en direction de Liebsdorf. Les périscolaires de Durlinsdorf et celui du RPI Courtavon-Oberlarg-Levoncourt-Liebsdorf, ont fusionné pour la rentrée scolaire 2018-2019, à la demande de la CCS qui a repris la compétence dans ce domaine. Le périscolaire va être transféré dans la salle du « Tilleul » à Liebsdorf.

Nos sapeurs-pompiers vont également suivre le pas de l'intercommunalité ; d'une convention avec le CPI de Moernach, nous passons à une prochaine fusion des deux corps. Le peu d'effectif durant la journée nous contraint à nous unir pour être plus efficace et dans les normes préfectorales. Notre corps disparaîtra si nous ne réagissons pas. Une nouvelle convention est donc en étude.

Pour l'église une rénovation complète de la zinguerie a été faite, le pignon ouest a retrouvé ses tôles de rives arrachées lors des dernières tempêtes. La toiture du porche d'entrée a été renforcée, les nouveaux poteaux seront posés prochainement. A l'intérieur reste à poser le carrelage sur le passage vers la porte latérale coté homme. Contrairement à une rampe d'accès extérieure, ce passage entre les bancs vers cette porte latérale a deux fonctions : une issue de secours avec porte s'ouvrant à l'extérieur et également un accès handicapé en fauteuil roulant ou simplement un landau lors d'un baptême.

Sur ce je vous invite à lire les nouveautés de ce bulletin et vous souhaite de bonnes vacances ! N'oubliez pas de venir soutenir le « Fascht im Wasen » !

Le Maire : Christian FUTTERER

2. Délibérations du conseil municipal

Séance du 3 février 2018

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mmes GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette, adjointes.

Mme FREY Sabine,

Mrs ENDERLIN Stéphane, FROEHLY Jean-Claude, KOHLER Kevin, PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges

Abs : Mmes SCHWOB Anne, RUETSCH Catherine, Mrs MEYER Laurent, BRINGEL Marc, GOEPFERT Thierry

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement sur l'ensemble des budgets (commune et annexe) le conseil municipal autorise M le Maire à liquider les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette avant le vote du budget primitif.

Bois de chauffage

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix du bois de chauffage.

Les tarifs sont donc les suivants :

BOIS D'AFFOUAGE 3^{ème} AGE : 40 € TTC

BOIS AFFOUAGE < 15 STERES : 45 €

BOIS AFFOUAGE > 15 STERES : 49.50 €

Aménagement sécurité le long du Grumbach rue de la Cure

Afin de sécuriser le long de la berge de la rivière de la rue de la Cure, il est proposé de poser une balustrade en rondins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents, le projet de pose de rondins le long de la rivière rue de la Cure.

Travaux église

Le conseil municipal a décidé de programmer les travaux suivants :

- Changer les deux poteaux du porche d'entrée de l'église
- Changer la zinguerie sur le pignon avant de la toiture

- D'ôter un banc à l'intérieur de l'église pour favoriser le passage d'une personne à mobilité réduite et permettre le passage vers la porte de secours
- Changer les fenêtres de la sacristie

Séance du 11 avril 2018

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mr MEYER Laurent, Mmes GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette, adjoints.
Mmes FREY Sabine, RUETSCH Catherine,
Mrs BRINGEL Marc, ENDERLIN Stéphane, FROEHLI Jean-Claude, GOEPFERT Thierry,
KOHLER Kevin, PFIFFER Dominique, RUETSCH Christian, SCHOLL Georges
Abs : Mme SCHWOB Anne

Choix du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Mme CHEVAL Marielle.

Vote des 3 taxes

Le conseil municipal délibère sur l'Etat de Notification des taux d'imposition des 3 taxes locales pour l'année 2018 et DECIDE, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter le taux de ces différentes taxes.

Les taux des produits sont les suivants :

	Base d'imposition	Taux	Produit fiscal
Taxe d'habitation	619 900	12.75 %	79 037 €
Taxe foncière (bâti)	540 000	3.53 %	19 062 €
Taxe foncière (non bâti)	34 700	27.29 %	9 470 €
TOTAL			107 569 €

Compte administratif 2017 / Commune – Affectation de résultat

Le conseil municipal prend connaissance des résultats dégagés par le compte administratif 2017 soit :

- Un excédent de 258'824.96 € en fonctionnement
- Un déficit de 233'130.20 € en investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif 2017 et décide d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement de 636'614.23 € de la façon suivante :

- 342'279.94 € en section de fonctionnement
- 294'334.29 € en section d'investissement

Compte administratif 2017 / Budget EAU – Affectation de résultat

Le conseil municipal prend connaissance des résultats dégagés par le compte administratif 2017 soit :

- Un excédent de 28'309.04 € en fonctionnement
- Un déficit d'investissement de 40'788.35 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif 2017 et décide d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement de 76'736.96 € de la façon suivante :

- 13'552.99 € en section de fonctionnement
- 63'183.97 € à l'article 1068 de la section de fonctionnement

Création d'un budget ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de la création d'un budget Annexe ASSAINISSEMENT.

Ce budget sera assujetti à la TVA.

Un identifiant sera demandé aux Impôts.

Création d'un budget LOTISSEMENT LES NOISETIERS

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de la création d'un budget Annexe LOTISSEMENT LES NOISETIERS.

Ce budget sera assujetti à la TVA.

Un identifiant sera demandé aux Impôts.

Mise en place d'une taxe d'assainissement

Afin de permettre le financement des travaux de mise en place d'un système d'assainissement le conseil municipal décide de la création d'une taxe d'assainissement pour le remboursement de l'emprunt de 1'000'000 € au taux de 1.7 % sur 25 ans et pour financer les frais de fonctionnement liés à la station d'assainissement.

3 méthodes de calculs sont proposées, soit :

Remboursement de l'emprunt Simulation 1 : coût du remboursement au m3

Simulation 2 : coût du remboursement au m3 avec part fixe de 40 €

Simulation 3 : coût du remboursement au m3 avec part fixe de 60 €

Le conseil municipal passe au vote qui donne le résultat suivant :

Simulation 1 : 0 voix ; Simulation 2 : 5 voix ; Simulation 3 : 9 voix ; Abstention : 1 voix

La taxe d'assainissement sera donc calculée suivant la simulation 3.

A noter que cette année chaque maison aura une facture d'eau ainsi qu'une facture d'assainissement avec cette nouvelle taxe en fonction des m3 d'eau consommés, soit une part fixe de 60€ et une taxe de 1,20€ par m3.

Travaux forestiers pour 2018

Le conseil municipal prend connaissance du descriptif de l'ONF des actions et localisations des travaux programmés pour 2018 dans notre forêt communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'effectuer uniquement les travaux sylvicoles pour un montant de 746 € HT. Le restant des travaux seront effectués par la commune.

Subventions

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'allouer les subventions suivantes :

- 60 € à la bibliothèque départementale
- 500 € à l'Association Western Evasion de Durlinsdorf pour l'organisation de 3 manifestations durant l'année 2018. Cette subvention reste exceptionnelle.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents de l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 250'000 € sur une durée de deux années.

Une consultation auprès de différentes banques va être lancée.

Cette ligne de trésorerie sera nécessaire pour le paiement des factures relatives aux travaux d'assainissement. Elle compensera les décalages d'encaissement de subvention et de TVA.

Rue de la Cure – Rue des Maçons

A la fin des travaux d'assainissement de la rue de la Cure et de la partie supérieure de la rue des Maçons, le conseil municipal décide de la rénovation complète de ces deux rues.

Après discussion la mission de maîtrise d'oeuvre pour ces travaux d'aménagement de voirie est confiée à l'Agence IRH de Colmar pour un montant de 15'445 €HT.

Budget primitif 2018 / Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des voix, le budget primitif 2018 qui s'équilibre à :

- 1'502'915 € en section de d'investissement
- 961'280 € en section de fonctionnement

Budget primitif 2018 / Budget EAU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des voix, le budget primitif 2018 qui s'équilibre à :

- 90'603 € en section de fonctionnement
- 110'687 € en section d'investissement

Budget primitif 2018 / Assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des voix, le budget primitif 2018 qui s'équilibre à :

- 37'300 € en section de fonctionnement
- 3'203'200 € en section d'investissement

Finances

Emprunts communaux au 1^{er} janvier 2018

BUDGET EAU

Intitulé	Année de réalisation	Banque	Durée	Taux en %	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01-01-2018	Annuités à payer	Dont	
								Intérêts	Capital
Emprunt réservoir	2010	BFCM	25	3.27 (01.10.2014)	270'000	211'785.01	15'599.76	6'249.01	9'350.75
<u>TOTAL</u> (en euros)							15'599.76	6'249.01	9'350.75

Intitulé	Année de réalisation	Banque	Durée	Taux en %	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01-01-2018	Annuités à payer	Dont	
								Intérêts	Capital
Emprunt presbytère	2016	CCM HT SUND	15	1.60	450'000	405'000	36'300	6'300	30'000
<u>TOTAL</u> (en euros)							36'300	6'300	30'000

Compte administratif 2017 / Budget 2018

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte administratif 2017 et le budget primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

1. Fonctionnement

a) Dépenses de fonctionnement

	Compte administratif 2017	Budget Primitif 2018	Observations
Charges à caractère général	139 788.42	155 000.00	Fournitures, entretien bâtiments et voiries, études, honoraires, combustibles
Charges du personnel	120 889.46	120 000.00	Salaires et charges
Atténuation de produits	14 207.00	15 000.00	Caisse accident
Charges de gestion courante	45 825.70	47 000.00	Indemnité des élus, service incendie, contribution au regroupement, subventions aux associations, etc...
Charges financières	7 008.65	7 200.00	Intérêts des emprunts
Charges exceptionnelles		4 200.00	
Total intermédiaire	327 719.23	348 400.00	
Amortissement subv. Eau 263 700.00€	26 370.00	26 370.00	
Virement à la section d'investissement		578 210.00	
Dépenses imprévues		8 300.00	
TOTAL DEPENSES	354 089.23	961 280.00	

b) Recettes de fonctionnement

	Compte administratif 2017	Budget Primitif 2018	Observations
Produit de services	279 814.64	280 000.00	Vente de bois, location de la chasse, carrière, etc...
Impôts et taxe	206 083.49	210 000.00	Contributions directes, taxe sur l'électricité, etc...
Dotations, participations	89 111.32	86 000.00	Diverses dotations de l'état
Autres produits de gestion courante	28 766.26	43 000.00	Loyers perçus
Produits financiers	0.20		
Produits exceptionnels	9 138.28		
Total intermédiaire	612 914.19	619 000.00	
Opération d'ordre de transfert			
Excédents de fonctionnement cumulés		342 280.00	Excédent du compte administratif 2017
TOTAL RECETTES	612 914.19	961 280.00	

Le Budget primitif 2018 présente un autofinancement de :
 $619\ 000 - 348\ 400 = 270\ 600\text{€}$ en fonctionnement

Le compte administratif 2017 présente un excédent de fonctionnement :

Recettes – Dépenses
 $612\ 914.19 - 354\ 089.23 = 258\ 824.96\ \text{€}$

2. Investissement

Compte administratif 2017

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Observations
Remboursement d'emprunt presbytère	30 000.00		
Presbytère	224 360.06		
Garage presbytère	26 011.12		
Mairie Ecole / Isolation grenier	2645.21		
Foyer du Grumbach	13 221.00		
Eglise / toiture, accès handicapé extérieur/intérieur	14 876.00		
Clubhouse ASD accès handicapé extérieur	8 720.00		
Subvention département		22 697.89	
Rue du Sculpteur Enderlin / part Conseil Départemental		15 081.83	
Electricité/télécom en souterrain (Rue Cure, Maçons, Temple)		25 916.78	
Rue du Temple	7 577.51		
Rue des Maçons	21 876.00		
Chemins ruraux + forestiers	15 401.82		
Parking Tosch / Mattler	10 544.54		
Matériel communal	17 413.48		
Lotissement Haselacker (enlèvement souches)	4 251.60		
Achat terrain Hartmann / Rue du Moulin	5248.66		
Révision carte communale	5370.00		
Fond de compensation TVA		14 465.34	
Taxe d'aménagement TA		6 470.87	
Caution logement presbytère		2 180.00	
Opération d'ordre de transfert entre section budget eau		26 370.00	
Excédent / Déficit d'investissement		61 204.09	
TOTAL	407 517.00	174 386.80	

Le compte administratif 2017 présente un déficit d'investissement :

Recette – dépenses

174 386.80 - 407 517.00 = - 233 130.20 €

Résultat de l'exercice 2017 :

Excédent de fonctionnement - Déficit d'investissement = Excédent 2017

258 824.96 – 233 130.20 = **25 694.76 €**

Résultat cumulé au 31.12.2017 : + 342 279.94 €

Investissement 2018

	Dépenses	Recettes	Observations
Excédent/Déficit d'investissement	294 335	294 335	
Caution logement	1 000		
Fond de compensation TVA 2014		100 000	
Taxe d'aménagement TA		10 000	
Remboursement d'emprunt presbytère	30 000		
Mairiestem Logiciel	4 500		
Amortissement subv. Eau (263 700€ sur 10 ans)		26 370	
Bâtiments			
Foyer du Grumbach étude	50 000		
Subvention département / Caveau, plantation tilleuls		20 000	
Ecole sécurité : barrières, portail, portillons	24 000	12 000	DETR
Atelier, dépôt des pompiers nouvelles portes	20 000		
Eglise / toiture, accès handicapé extérieur/intérieur	60 000	6 000	DETR
Club House ASD agrandissement + accès handicapé extérieur	205 000	150 000	DETR + Subv. parlementaire
Agrandissement hangar déchets verts	3 000		
Voiries			
Rue du Temple / Wasen, Dannemarie, eaux pluviales	45 000		
Rue du du Moulin	17 000		
Rue des Maçons / Cure	100 000	25 000	
Chemins ruraux / Asso. foncière	15 000	15 000	
Parking Mattler à côté de l'école	80 000	16 000	Région Est
Mur en « L » rue de Porrentruy / Cure	20 000		
Divers			
Matériel communal	5 500		
Achat / Vente			
Achat forêt privée Baur Joseph parcelle 12	5 000		
Achat trottoir rue de la scierie	7 000		
Plans à réaliser			
Révision carte communale TOPOS	15 000		
Autres			
Dépenses imprévues (7,5% maxi du total)	1 580		
Subvention au budget assainissement	500 000		
Emprunt ligne de trésorerie remboursement 2019		250 000	
Virement de la section fonctionnement		578 210	
TOTAL	1 502 915	1 502 915	

Service EAU

Compte administratif 2017 / Budget 2018

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

1. Fonctionnement

a) Dépenses de fonctionnement

	Compte administratif 2017	Budget 2018	Observations
Charges à caractère général	20 032.43	20 000.00	Electricité réservoir, matériel de réparation, frais d'analyse, taxe antipollution
Reversé à l'agence red pollution domestique (0.497€/m3)	8 711.00	12 000.00	
Autres charges	0.46	200.00	
Intérêt d'emprunts	6 524.35	6 300.00	
Charges de personnel	4 600.00	4 600.00	Salaires et charges
Charges exceptionnelles			
Amortissement du réseau + station	22 610.89	23 000.00	
Virement à la section d'investissement		24 503.00	
TOTAL DEPENSES	62 479.13	90 603.00	

b) Recettes de fonctionnement

	Compte administratif 2017	Budget 2018	Observations
Ventes produits	76 838.15	63 000.00	Vente eau, facturation travaux de branchement
Produits divers	0.02	100.00	Autres produits financiers
Amortissement subvention du réservoir + station	13 950	13 950.00	
Excédent cumulé		13 553.00	
TOTAL RECETTES	90 788.17	90 603.00	

Compte administratif 2017

Recettes – Dépenses = Excédent de fonctionnement
90 788.17 – 62 479.13 = **28 309.04 €**

2. Investissement

c) Dépenses

	Compte administratif 2017	Budget 2018	Observations
Déficit cumulé d'investissement		63 184.00	
Amortissement subvention du réservoir + station	13 950.00	13 950.00	
Remboursement d'emprunt	9 075.41	9 351.00	
Etude assainissement IRH	21 245.36		
Achat terrain pour STEP	32 976.00		
Travaux d'assainissement			
Opération d'équipement réseau	8 548.09	24 202.00	
TOTAL DEPENSES	85 794.76	110 687.00	

d) Recettes

	Compte administratif 2017	Budget 2018	Observations
Excédent cumulé de fonctionnement	22 395.62	63 184.00	
Amortissement réseau + station	22 610.89	23 000.00	
Emprunts pour travaux d'assainissement			
Subvention Agence de l'eau			
Virement d'équilibre du fonctionnement		24 503.00	
TOTAL RECETTES	46 006.51	110 687.00	

Compte administratif 2017 :

Recette – dépenses = Déficit d'investissement
 $45\,006.51 - 85\,794.86 = - 40\,788.35 \text{ €}$

Résultat de l'exercice 2017 (des 2 sections) :

Excédent de fonctionnement – Déficit d'investissement
 $28\,309.04 - 40\,788.35 = - 12\,479.31 \text{ €}$

Résultat de clôture au 31/12/2017 :

$48\,427.92 - 22\,395.62 - 12\,479.31 = + 13\,552.99 \text{ €}$

Assainissement

Budget 2018

1. Fonctionnement

a) Dépenses de fonctionnement

		Budget 2018	Observations
Charges à caractère général		5 700.00	
Charges d'exploitations		10 200.00	
Intérêt d'emprunts		15 000.00	
Charges de personnel			
Charges exceptionnelles		200.00	
Dépenses imprévues		3 000.00	
Virement à la section d'investissement		3 200.00	
TOTAL DEPENSES		37 300.00	

b) Recettes de fonctionnement

		Budget 2018	Observations
Taxe de branchement nouvelle maison 1900€		3 800.00	
Produits divers		33 500.00	
TOTAL RECETTES		37 300.00	

2. Investissement

c) Dépenses

		Budget 2018	Observations
Remboursement d'emprunt capital		18 500.00	
Etude assainissement IRH		84 700.00	
Travaux assainissement réseaux		2 300 000.00	
Travaux d'assainissement station		800 000.00	
TOTAL DEPENSES		3 203 200.00	

d) Recettes

		Budget 2018	Observations
Emprunt pour travaux d'assainissement		1 000 000.00	
Subvention commune virement du budget principal		500 000.00	
Subvention Agence de l'eau		1 700 000.00	
Virement d'équilibre du fonctionnement		3 200.00	
TOTAL RECETTES		3 203 200.00	

Séance du 26 mai 2018

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mmes GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette, adjoints.

Mme SCHWOB Anne,

Mrs, ENDERLIN Stephane, FROEHLY J.Claude, GOEPFERT Thierry, PFIFFER Dominique, Christian RUETSCH

Abs : Mme RUETSCH Catherine et Mme FREY Sabine

Mrs BRINGEL Marc, KOHLER Kevin, Laurent MEYER, Georges SCHOLL

Procuration :

Mme Catherine RUETSCH pour M Jean-Claude FROEHLY

Mme Sabine FREY pour M Stéphane ENDERLIN

M Laurent MEYER pour M Christian RUETSCH

M Georges SCHOLL pour M Thierry GOEPFERT

Crédit relais

Le conseil municipal étudie l'offre de financement du Crédit Mutuel – Marché des Collectivités Territoriales – concernant un crédit relais Subventions et TVA.

Ce crédit est nécessaire pour notre budget assainissement dans l'attente de percevoir le remboursement des subventions et de la TVA.

L'offre se comporte de la façon suivante :

Montant : 250'000 €

Durée : 2 ans

Taux : 0.40 % fixe

Disponibilité des fonds : 30.06.2018

Commission –frais : 0.10 % du montant accordé payable au déblocage soit 250 €

Remboursement : par affectation des subventions reçues et des remboursements de TVA

Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil

Remboursement anticipé : autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote, et à l'unanimité des membres présents, soit 13 voix POUR, approuve cette offre de financement.

Travaux d'été

Comme les années précédentes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire l'opération des travaux pour les jeunes cet été. Un courrier sera envoyé à chaque jeune âgé de 17 à 20 ans. Le temps de travail sera de 20 heures par semaine sur une durée de deux à trois semaines (suivant le nombre de candidat) rémunéré au tarif du SMIC en vigueur.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Monsieur le Maire expose le point :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle n°17/65 du 29 novembre 2017: Organisation de la mutualisation de la mission relative au Délégué à la Protection des Données.

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle n° 18/17 du 29 janvier 2018 ;

Vu la délibération CNIL n° 2016-191 du 30 juin 2016 portant labellisation d'une procédure de gouvernance Informatique et Libertés présentée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG 54).

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD ») ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin (CDG68) en date du 26 mars 2018 approuvant le principe de la mutualisation entre le CDG 54 et le CDG 68 ainsi que tous les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés, et la convention de mutualisation qui en découle

Vu la convention en date du 12 avril 2018 par laquelle le CDG 68 s'inscrit pour son besoin propre dans la mutualisation avec le CDG 54, et autorise le CDG 54 à conclure avec les collectivités affiliées au CDG 68 une convention de mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi Informatique et Libertés et à la réglementation européenne

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend **obligatoire** leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des **sanctions lourdes** (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Dans le cadre de la mutualisation volontaire des moyens entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion EST, il est apparu que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des centres de gestion de l'Interrégion Est et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

Le CDG 54 propose, en conséquence, des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. Il peut donc accéder à la demande d'accompagnement de la collectivité désireuse d'accomplir ces formalités obligatoires.

Le CDG 68 met à disposition de ses collectivités et EP affiliés le modèle de convention de mise à disposition des moyens matériels et du personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi Informatique et Libertés et à la réglementation européenne liant le CDG 54 et la collectivité/l'établissement public affilié au CDG 68.

Ladite convention a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit de la collectivité cosignataire. Elle a pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour la collectivité et les sous-traitants, que risque de préjudice moral pour les individus.

Il s'agit de confier au CDG 54 une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD.

Cette mission comprend les cinq étapes suivantes, dans lesquelles le DPD mis à disposition de la collectivité réalise les opérations suivantes :

1. Documentation et information

- fourniture à la collectivité d'un accès à une base documentaire comprenant toutes les informations utiles à la compréhension des obligations mises en place par le RGPD et leurs enjeux ;
- organisation des réunions d'informations auxquelles seront invités les représentants de la collectivité ;

2. Questionnaire d'audit et diagnostic

- fourniture à la collectivité d'un questionnaire qu'elle aura à remplir visant à identifier ses traitements de données à caractère personnel actuellement en place ou à venir, ainsi que diverses informations précises et indispensables au bon fonctionnement de la mission ;
- mise à disposition de la collectivité du registre des traitements selon les modèles officiels requis par le RGPD et créé à partir des informations du questionnaire ;
- communication des conseils et des préconisations relatifs à la mise en conformité des traitements listés;

3. Etude d'impact et mise en conformité des procédures

- réalisation d'une étude d'impact sur les données à caractère personnel provenant des traitements utilisés par la collectivité ;
- production d'une analyse des risques incluant leur cotation selon plusieurs critères ainsi que des propositions de solutions pour limiter ces risques ;
- fourniture des modèles de procédures en adéquation avec les normes RGPD (contrat type avec les sous-traitants, procédure en cas de violation de données personnelles...) ;

4. Plan d'action

- établissement un plan d'action synthétisant et priorisant les actions proposées ;

5. Bilan annuel

- production chaque année d'un bilan relatif à l'évolution de la mise en conformité ;

Les obligations réciproques figurent dans la convention proposée par le CDG 68 en accord avec le CDG 54, liant la collectivité et le CDG54,

Dans le but de mutualiser les charges engendrées par cette mission, la participation des collectivités adhérentes est exprimée par un taux de cotisation additionnel fixé annuellement par délibération du conseil d'administration du CDG 54, (soit 0,057% en 2018). L'assiette retenue correspond à la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité ou de l'établissement telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie.

Dans le cas où le montant calculé par application du taux serait inférieur à 30 euros, la somme de 30 euros sera appelée forfaitairement à la collectivité pour compenser les frais liés à la mise à disposition.

La convention proposée court jusqu'au 31 décembre 2021, reconductible tous les ans par tacite reconduction.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Maire à signer la convention avec le CDG 54, la lettre de mission du DPO et tous les actes y afférent.

Feu d'été

Le conseil municipal décide de fixer le feu d'été à la date du 07.07.2018.

Chasse communale

M SCHINDELHOLZ Georg, adjudicataire de notre chasse communale, est décédé. De ce fait, le conseil municipal, propose son fils SCHINDELHOLZ Thomas comme nouvel adjudicataire.

Tarif branchement supplémentaire pour l'assainissement

Le conseil municipal décide de fixer le coût de la taxe d'un branchement supplémentaire à 4500€.

Acceptation de chèques

Le conseil municipal accepte :

- un chèque d'un montant de 1'338.60 € de GROUPAMA concernant l'effraction du chalet de chasse.
- Un chèque d'un montant de 15'000 € de l'Association Sportive de Durlinsdorf correspondant à une participation aux investissements du Club House
- Un chèque d'un montant de 3'214.20 € de GROUPAMA concernant la réparation de la toiture de l'église suite à tempête.

Séance du 18 juin 2018

Sous la présidence de Mr FUTTERER Christian, Maire

Présents : Mrs MEYER Laurent, Mmes GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette, adjoints.
Mmes FREY Sabine, RUETSCH Catherine
Mrs ENDERLIN Stephane, FROEHLI J.Claude, KOHLER Kevin, PFIFFER Dominique, M Thierry GOEPFERT, RUETSCH Christian
Abs : Mme SCHWOB Anne, Mrs BRINGEL Marc et SCHOLL Georges

Procurations :

Mme SCHWOB Anne pour M Sabine FREY
M BRINGEL Marc pour Mme BRUETSCH Arlette
M SCHOLL Georges pour M RUETSCH Christian

Choix du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Mme BRUETSCH Arlette

Réunion sur le chantier assainissement

Après discussion sur le chantier assainissement le conseil municipal à l'unanimité prend les décisions suivantes :

Rue des Fleurs :

Après les travaux d'assainissement le conseil municipal constate que cette rue est très abimée. La décision est prise de poser un bi-couche goudron/gravillon pour un montant de 6 500€ en attendant une rénovation complète de la rue dans les années futures.

Rue du Wasen :

L'enrobé prévu dans le marché « assainissement » sera mis en place. En supplément un bi-couche sera posé sur toute la rue à 6€/m².

Un délestage de l'eau pluviale, de la maison Dangel Bernard en direction du chemin passant devant la maison Fellmann/Futterer, sera mis en place avec la pose d'un réseau sur 100 mètres et un collecteur de 400 de diamètre pour un montant de 9 400€ HT.

Ce nouveau réseau déviara l'eau pluviale vers le fossé rue de Dannemarie et soulagera le réseau d'eau au niveau de la maison de Blenner Jean-Marie.

Rue des Maçons :

Pour le bas de la rue (maison Blenner Jean-Marie jusqu'à la place de jeux) l'enrobé prévu dans le marché « assainissement » sera mis en place. En supplément un bi-couche sera posé sur toute la largeur de la rue à 6€/m² soit un total de 5 000€.

Le haut de la rue des Maçons sera complètement rénové avec un décaissement de la rue vu que les réseaux secs sont déjà posés en souterrain. Un appel d'offre sera lancé.

Contrat de prêt pour le financement de l'assainissement auprès du Crédit Mutuel

Après consultation de différents prêts à long terme auprès de différents organismes bancaires, le conseil municipal, dans sa majorité des membres présents, retient l'offre de financement du Crédit Mutuel – Marché des Collectivités Territoriales et décide de faire un emprunt de 1'000'000€ à 1.7 % sur 25 ans. Cet emprunt servira au financement de la création d'un système d'assainissement pour notre commune.

Le conseil municipal autorise M le Maire à signer les papiers relatifs à cet emprunt.

Discussion projet nouvelle école

Vu les explications de Monsieur le maire suites aux différentes réunions ces quatre derniers mois entre les maires des communes de Courtavon – Durlinsdorf – Koestlach – Levoncourt – Moernach – Oberlarg – Vieux Ferrette et madame l'inspectrice de l'éducation nationale :

Vu les baisses de effectifs de nos écoles

Vu la vétusté et la nécessité de remise aux normes de nos écoles

Vu la demande croissante des parents pour un service périscolaire

Vu la proposition de la Communauté de Communes Sundgau du maintien du service périscolaire si fusion entre le périscolaire de Courtavon -Levoncourt - Liebsdorf - Oberlarg et Durlinsdorf

Vu la proposition de mise à disposition d'un terrain par la commune de Durlinsdorf

Considérant que les communes de Koestlach et Vieux-Ferrette souhaitent conserver leurs écoles,

Considérant que Durlinsdorf est un lieu central, pas trop éloigné qui pourrait favoriser le maintien de familles dans nos villages,

Considérant que pour donner un bon apprentissage à nos enfants, les enseignants doivent pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles,

Considérant que la commune de Moernach n'exclut pas son rattachement à moyen terme,
Le conseil municipal après en avoir délibéré, passe au vote avec 15 POUR et 0

ABSTENTION

DECIDE

- De retenir le site de Durlinsdorf pour la construction d'un pôle scolaire entre les communes de Courtavon - Durlinsdorf - Levoncourt - Liebsdorf - Oberlarg.
- De lancer une étude d'aide à la décision avec l'ADAUHR
- A la demande de la Commune de MOERNACH de prévoir dans l'étude une variante comprenant leurs effectifs scolaires

- D'intégrer au SIAS de Courtavon -Levoncourt - Liebsdorf - Oberlarg la commune de Durlinsdorf dès que les premiers financements seront nécessaires.
- De nommer : Christian FUTTERER, MEYER Laurent, GARCIA Christine et BRUETSCH Arlette pour représenter la commune de DURLINSDORF au groupe de travail.

Projet d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile

Notre village est mal desservi en réseau téléphonie mobile. Nous sommes en zone grise. Afin de palier à ce problème, ORANGE nous propose la pose d'une antenne de 30 à 36 m qui couvre Durlinsdorf et Liebsdorf. L'opérateur cherche un terrain de 50 m² pour la pose de celle-ci. Le loyer sera de 1'500 €/an

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord de principe pour l'étude de cette antenne sur le terrain à la pointe à l'entrée du Bux près de notre rhizosphère.

L'étude devra définir la zone desservie, un drone filmera cet emplacement et définira la zone captée.

Travaux église suite aux inondations causées par les orages et pluies diluviennes de Juin

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de faire les travaux suivants pour essayer d'éviter une nouvelle inondation à l'église :

- Creuser un fossé sur le parking de l'église et évacuer les eaux pluviales à l'arrière vers le « Tal »
- Remettre un seuil de porte sous la nouvelle porte latérale
- Poser un portail avec portillon à l'entrée du cimetière, déjà pour le mettre dans les normes. Ce portail évitera l'eau pluviale de d'engouffrer par ce passage et évacuera une partie de long du mur extérieur du cimetière.
- un devis de ferronnerie sera demandé du même style que le portail devant l'église

Achat pour le Corps des Sapeurs-Pompiers

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de l'achat suivant pour le corps des sapeurs-pompiers :

- Achat de nouveaux habits : pantalon, veste, rangers, gilet pour un montant de l'ordre de 2'300 € TTC auprès de MJ SECURITES
- Réparer le camion incendie FPTL, travaux de carrosserie, réparation mât d'éclairage et remplissage directe de la citerne pour un montant de 2'455 € TTC auprès des Ets HEINIS de Friesen

Crédit non voté au budget primitif 2018 mais régularisé par une décision modificative de l'opération 55 FOYER pour un montant de 5'000 €.

Travaux assainissement – devis de branchement électrique

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour

- Le devis ENEDIS d'un montant de 1'609.01 € TTC pour le raccordement de l'alimentation de la station de pompage située rue de l'Etang
- Le devis de ENEDIS d'un montant de 7'940.14 € TTC pour le raccordement de l'alimentation de la station de pompage du bas située devant la GAEC KOHLER
- Le devis de ENEDIS d'un montant de 5'592.30 € TTC pour le raccordement de l'alimentation de la construction de la station de traitement/rhizosphère à droite avant le stade de l'ASD.

Soit un total de 15'141.50 € TTC

Qualité de l'eau distribuée en 2017

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2018



Après quelques jours d'absence laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

40 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 83 49 30 41
ars-grand-est-DT68-VSSE@ars.sante.fr

03 83 49 30 41

DURLINSDORF

ORIGINE DE L'EAU

La commune de DURLINSDORF (525 habitants)¹ est alimentée en eau par une source. Ce captage en eau a été déclaré d'utilité publique le 27/01/1976 et dispose de périmètres de protection. L'eau est traitée par ultra filtration et javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

8 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 8 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 26,3°f (degré français)
- pH : 7,4

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau très dure (très calcaire).
Eau à l'équilibre.

NITRATES

- Teneur moyenne : 19,0 mg/l
- Teneur maximale : 21,0 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures: 27,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 13,9 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

*Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

Limite de qualité : 0,1 µg/l

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2017, l'eau produite et distribuée par la commune de DURLINSDORF est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Il reste quelques lots de bois de chauffage qui n'ont pas trouver preneur lors de la vente. Si vous êtes intéressés vous pouvez vous adresser à la mairie aux heures d'ouverture.

Essence	LOT	Stères	Vol.m3	Prix HT (en euros)
BIL Hêtre Pile 2	B1	30 st	21,0	714,00
	B2	32 st	23,0	782,00
	B3	43 st	30,0	1020,00
	B4	15 st	10,5	357,00
	B5	28 st	20,0	680,00
	B6	23 st	16,0	544,00
	B7	18 st	12,5	425,00
Haut P2	B9	18 st	13,0	442,00
Haut P3	B11	22 st	16,0	544,00
	B12	23 st	16,5	561,00
Route bas P4	B13	Frêne 12st	9,00	306,00

3. Vie du village

*DURLINSDORF
26 mai 2018*


**Journée
Citoyenne**



Une soixantaine de bénévoles ont participé à la deuxième journée citoyenne organisée par la municipalité. Jeunes et moins jeunes se sont activés dans différents ateliers proposés par les conseillers municipaux : travaux de peinture, fleurissement de la commune, vestiges de guerre, aménagement de sentier, désherbage, entretien du cimetière, Haut-Rhin propre, etc... Cette journée a permis de mener à bien différents travaux pour améliorer le cadre de vie et embellir le village. C'est aussi une occasion de faire connaissance avec d'autres habitants ainsi qu'avec de nouveaux arrivants. La matinée de travail s'est achevée par un repas offert par la municipalité et confectionné par l'atelier "cuisine".

Un grand "merci" à tous les participants !

Pour l'atelier « cuisine » : OPPERMANN Gilles -BLANGENWITSCH Carmen - ENDERLIN Marie-Odile - LAWYSZ Corinne- CHEVAL Marielle

Pour l'atelier « entretien cimetière » : MAURIN Daniel – SITTLER Christian – LOGETTE Valérie – BAUMLIN Jean-Philippe – ACKERMANN Michel - DOMPROST Martine

Pour l'atelier « atelier air de jeux » : GOEPPFERT Thierry – GARCIA Manuel

Pour l'atelier « espaces verts » : GARCIA Christine – GARCIA Kevin - IGER Alain - ENDERLIN René - BETSCH Lucas – GARCIA Terry - GOEPPFERT Michèle - ISENSCHMIDT Benoit - FLECK Jennyfer

Pour l'atelier « peinture 1 » : FROEHLI Jean-Claude - FREY Sabine - BLUMBERGER Nicolas + Nathan – GROFF Pierre-André

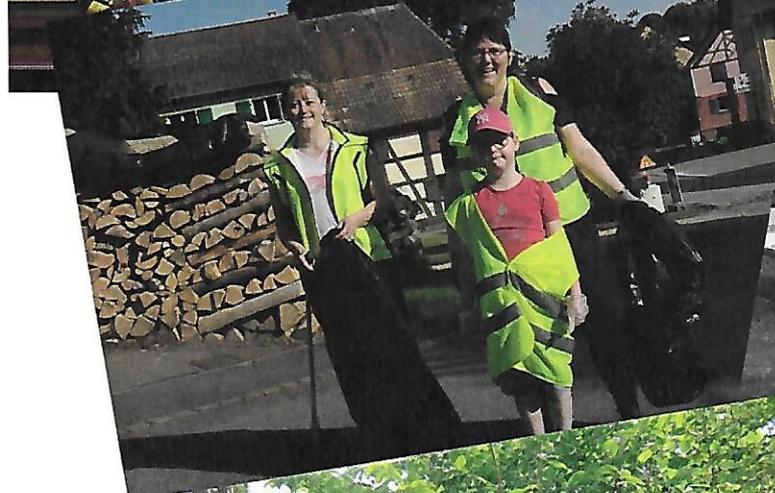
Pour l'atelier « peinture 2 » : SCHWOB Anne - SCHWOB Jean-Marie - BRUETSCH Adeline - DECKERT Hugo – Famille WEISS

Pour l'atelier « réaménagement sentier » : FUTTERER Christian - HOGG Gilbert - MAURER René - RUETSCH Christian - LAWYSZ Sylvestre – ACKERMANN Guillaume - BERINGER Sacha

Pour l'atelier « vestiges bunker feu d'été » : PFIFFER Dominique – ROLLET Yohann - ROLLAT Matthews -ROLLAT Bruno - ENDERLIN Jean-Paul – KOHLER Gaétan – KOHLER Didier

Pour l'atelier « Haut-Rhin propre » : BRUETSCH Arlette – BRUETSCH Alain - BETSCH Stéphanie - WITTIG Joëlle - SANTOS Marie-Lucia - BLUMBERGER Laëtitia + Eléna

Nous leur donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine ainsi qu'à toutes les bonnes volontés qui veulent nous rejoindre !





4. Félicitations

Grands anniversaires

80 ans

La municipalité, ainsi qu'une délégation de la CMDP, a rendu visite à **Mme Marie-Elise SKUTA** qui a fêté ses 80 ans.

Née le 13 février 1938 à Durmenach, elle s'est mariée le 16 octobre 1965 avec SKUTA Gilbert. De leur union sont nés 2 enfants : Vincent marié à Nadine et demeurant à Durlinsdorf, Katia mariée à Fabien Henner et résidant à Mooslargue. Elle a la joie de chérir 4 petits-enfants. Elle a eu la douleur de perdre son mari en 1992.

A l'âge de 14 ans elle a commencé à travailler au tissage textile de Roppentzwiller. Puis pendant 4 ans elle a été employée dans la blanchisserie du Mont Saint Odile qui s'occupait du linge du personnel ainsi que de l'hôtel. Ensuite elle a travaillé à Oltingue dans une fabrique de bas où elle se rendait chaque jour en vélo. Elle a également travaillé à Saint-Louis dans la société mécanique du Haut-Rhin.



85 ans

Une délégation de la municipalité, ainsi que de la CMDP, a rendu visite à **M Roger MAERKY** qui a fêté ses 85 ans. Né le 10 mars 1933 à Durlinsdorf, il s'est marié avec Adrienne Rey le 21 septembre 1956. De leur union sont nés 3 enfants : Martine née en 1957, Denis né en 1958, et Brigitte née en 1967. Il a la joie de chérir 5 petits-enfants.

Il a travaillé chez Martin à Mooslargue comme chauffeur laitier pendant 2 ans puis chez Teckla à Delle dans une fonderie sous pression où il a également été le conducteur du bus cela jusqu'à sa retraite. A côté, il a également été bûcheron dans la forêt et il élève encore des moutons.



Joyeux anniversaire et meilleurs vœux à tous !

5. Informations générales

L'édition 2018 de l'opération « Tulipes à Cœur » est maintenant terminée et comme d'habitude nous avons toujours pu compter sur vous.

Après 29 éditions, nous avons pu vendre 42500 bouquets de tulipes sur les 43 000 qui avaient été commandé en 3 jours.

L'autorisation de vendre sur votre commune a confirmé une fois de plus votre intérêt pour notre programme de recherches et nous aidera à aller de l'avant dans nos travaux concernant certaines formes de cancer et de leucémies et l'infarctus du myocarde, contribuant ainsi, nous l'espérons, à sauver de nombreuses vies. Nous vous remercions chaleureusement de votre indéfectible soutien.



Quête contre le cancer

Le résultat de la quête pour la ligue contre le cancer, organisée par le Comité Départemental du Haut-Rhin s'élève à 1 140 € dans notre commune.

A.P.E.I. de Hirsingue

Association de Parents et amis de Personnes Handicapées Mentales.

32^{ème} Opération Brioches

Avec autorisation préfectorale

Une vente de brioches est organisée dans votre village

Le produit de la vente des brioches sera affecté à la poursuite du projet « Humanisation » du bâtiment, Jean CUNY.

**Veillez réserver un bon accueil aux personnes de votre village qui passeront :
courant septembre 2018**



Pour vous proposer des brioches
D'avance merci

Ce logo est apposé sur l'emballage de chaque brioche et vous certifie que votre don est bien destiné au profit des Handicapées Mentales

Formalités cartes nationales d'identité

Depuis le 28 mars 2017, les demandes de cartes d'identité sont traitées uniquement par les mairies équipées d'une station biométrique. Une pré-demande en ligne est nécessaire : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Dans notre secteur les communes les plus proches sont les mairies de Ferrette, Dannemarie et Altkirch.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées par les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Pièces à produire pour le renouvellement :

- L'ancienne carte d'identité sécurisée périmée depuis moins de 5 ans en cas de renouvellement.
- 1 photo d'identité (35x45mm) de moins de 6 mois, identiques aux normes biométriques (pas de photo scannée).
- Un justificatif de nationalité française, si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité.
- Un justificatif de domicile de moins de 1 an (factures d'électricité, de gaz ou de téléphone, titre de propriété ou contrat de location en cours de validité, quittances de loyer, avis d'imposition.....) au nom et prénom du demandeur ou du conjoint.
- Un formulaire de demande disponible en mairie ou pré-demande en ligne (vivement conseillée)

Association Vita-Mine

La saison se termine et nous pensons déjà à la reprise des séances de gym ! Pour la saison 2018-2019 les séances vont démarrer le jeudi 6 septembre et ceci tous les jeudis soirs de 20h à 21h (horsmis les vacances scolaires) dans la salle du préau de l'école maternelle, rue du Château à Ferrette.

Les séances sont assurées par Joëlle, animatrice diplômée.

Vita-Mine vous offre la possibilité de venir tester votre premier cours gratuitement et pour chaque nouvelle inscription vous offre un cadeau de bienvenue.

Pensez à emmener votre tapis de sol.

Renseignements complémentaires sur place ou :

Tél. 06.75.69.09.52

Tél. 03.89.40.42.72

Ou par mail : assosvitamine@orange.fr



En période de canicule, quels sont les bons gestes?



JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



Je mouille mon corps et je me ventile



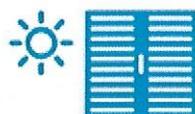
Je mange en quantité suffisante



J'évite les efforts physiques



Je ne bois pas d'alcool



Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour



Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?



Crampes



Fatigue inhabituelle



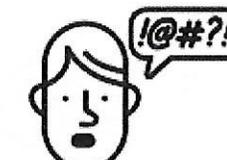
Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si **je suis enceinte, j'ai un bébé** ou **je suis une personne âgée**.
Si **je prends des médicaments** : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

SE Baigner SANS DANGER

Avant de vous baigner

Lorsque vous vous baignez avec vos enfants :

- **Restez toujours avec vos enfants** quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau.
- Baignez-vous **en même temps qu'eux**.
- Désignez **un seul adulte responsable** de leur surveillance.
- S'ils ne savent pas nager, **équipez vos enfants de brassards** (portant le marquage CE et la norme NF 13138-1) adaptés à la taille, au poids et à l'âge de l'enfant (voir informations sur le produit et la notice d'information) dès qu'ils sont à proximité de l'eau.
- **Méfiez-vous des bouées ou des autres articles flottants** (matelas, bateaux pneumatiques, bouées siège, ...), ils ne protègent pas de la noyade.
- **Surveillez vos enfants en permanence**, même s'ils sont équipés de brassards.

Assurez-vous de votre niveau de pratique

- Pour vous et vos enfants, apprenez à nager avec un maître-nageur sauveteur, le plus tôt possible.
- Faites reconnaître par un maître-nageur sauveteur votre capacité et celles de vos enfants, à évoluer dans l'eau en toute sécurité.

Choisissez les zones de baignade surveillées

- A votre arrivée, informez-vous sur les zones de baignade pour savoir si elles sont surveillées, interdites ou dangereuses.
- Pour vous baigner, choisissez les zones surveillées où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.
- Restez toujours attentifs à vos enfants, même si la zone est surveillée.

Informez-vous sur les conditions de baignade

- En arrivant sur votre lieu de baignade, renseignez-vous auprès du personnel chargé de la surveillance sur les conditions de baignade : nature des vagues, courants, marées, dangers naturels, etc.
- Respectez toujours les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade et/ou par les sauveteurs.



- Assurez-vous que les conditions de baignade ne vont pas devenir dangereuses au cours de la journée.
- Consultez régulièrement les bulletins météo.



WORLD CLEANUP DAY – 15 septembre 2018

Nettoyons la planète en 1 jour !

Le constat

Est-il un constat plus universel en 2018 que celui d'une planète salie par l'Homme ?

Depuis des dizaines d'années pourtant, des associations, des entreprises, des citoyens font un travail formidable en organisant des nettoyages de la nature. Cependant, incivilités, modes de consommation et de production en font un éternel recommencement.

Chaque année en France, 8 millions de tonnes de déchets sont ainsi produits, dont 81 000 tonnes sont déversés dans la nature (soit 60 kg par seconde). Dans le monde, 80% des déchets retrouvés en mer proviennent du continent. Nous sommes tous concernés.

Le projet

Et si nous faisons de ce sujet le plus grand mouvement civique de l'histoire ?

Il y a 10 ans, l'Estonie réunissait 4% de sa population pour un grand nettoyage citoyen national et ramassait 10 000 tonnes de déchets en quelques heures seulement.

Aujourd'hui, plus de 120 pays se mobilisent pour regrouper 5% de leurs concitoyens et collecter un maximum de déchets sauvages, en une seule journée, le 15 septembre 2018.

Un ramassage des déchets dans la nature et en ville synchronisé sur tous les territoires et dans le monde entier. Pour provoquer une prise de conscience globale et faire gagner du terrain au civisme. Mais aussi, pour faire évoluer les exigences des consommateurs et les modes production.

Plutôt que de chercher un coupable, ce jour-là, agir, tous dans le même sens et avoir la satisfaction de pouvoir dire : "J'y étais !".

Nous sommes tous concernés par la dégradation écologique et ce que nous laisserons aux générations futures. TOUS les acteurs, associations, entreprises, citoyens, jeunes ou moins jeunes, sont invités à unir leurs forces et s'engager à participer et pourquoi pas même organiser « son » World Cleanup Day !

Ce projet est le vôtre, appropriiez-le vous !

Inscription et information sur : www.worldcleanupday.fr



Crédit photo : Ehretic Photographie

Service d'AIDE à la MOBILITÉ

POUR
ADHÉRER
AU SERVICE

CONTACTER
VOTRE COM COM

03.89.08.36.20

accueil@cc-sundgau.fr



Communauté de Communes
Sundgau

Pour **QUI ?**

- Les personnes âgées de **75 ans ou plus**
- Les personnes en situation de **handicap** (sous conditions)

habitant le territoire de la **Com Com SUNDGAU** et sans moyen de **transport**.

GRILLE Tarifaire de l'usager

	Tarif Aller	Tarif A/R
Intramuros	5 €	10 €
0-10 Km	7 €	14 €
11-20 Km	12 €	24 €
21-30 Km	18 €	36 €
> 30 Km	25 €	50 €

économique

Avez-vous déjà calculé ce que vous coûte réellement votre voiture ?

Carburant, entretien, assurance, crédit, contrôle technique, carte grise, dépréciation du véhicule... la facture se situe entre 260 et 730 euros par mois selon le véhicule.

En covoiturant, vous agissez directement sur le poste carburant et indirectement sur d'autres postes. **Vous pouvez réellement réduire le coût mensuel de votre véhicule.**

écologique

Avez-vous une idée du pourcentage d'automobilistes seuls dans leur voiture pour se rendre au travail ?

93 % ! Si la moitié d'entre eux laissait leur voiture pour monter dans celles de l'autre moitié cela ferait 0 % et presque moitié moins de voitures sur la route.

En covoiturant avec une ou plusieurs personnes, vous allégez le trafic d'autant de voitures. **Vous contribuez directement à l'amélioration de la qualité de l'air.**

sympathique

Avez-vous remarqué comme les temps de trajets semblent moins longs lorsque l'on discute ?

Covoiturer, ce n'est pas seulement transporter des passagers, c'est aussi se laisser transporter. À vous de trouver entre vous l'organisation qui vous convient. **En covoiturant**, le conducteur est plus vigilant (c'est prouvé, nous le sommes davantage quand nous transportons des passagers), et les autres se relaxent jusqu'au tour suivant ! **Vous vous donnez l'occasion d'échanger, de rire, de faire connaissance avec de nouvelles personnes.**

Pour vos trajets domicile-travail et tous les autres, réguliers ou non, n'hésitez plus
covoiturez !

www.covoiturage67-68.fr

En partenariat avec www.vialsace.eu

sympathique
économique
écologique



covoiturage : j'ai le déclic !

le 67 et le 68,
partager mes
ts, **je clique !**

[covoiturage67-68.fr](http://www.covoiturage67-68.fr)



Département

Haut-Rhin

6. Le coin historique

Lors du terrassement de la cave de la maison Fellmann David/Futterer Claudia rue du Wasen, nous sommes tombés sur un câble d'acier tréfilé. Lors des travaux d'assainissement rue du Wasen au niveau de la rue des Fleurs et des travaux de terrassement de la rhizosphère à l'entrée du Bux nous avons à nouveau retrouvé ce même câble enfoui à 0,30 ou 0,40m dans le sol.

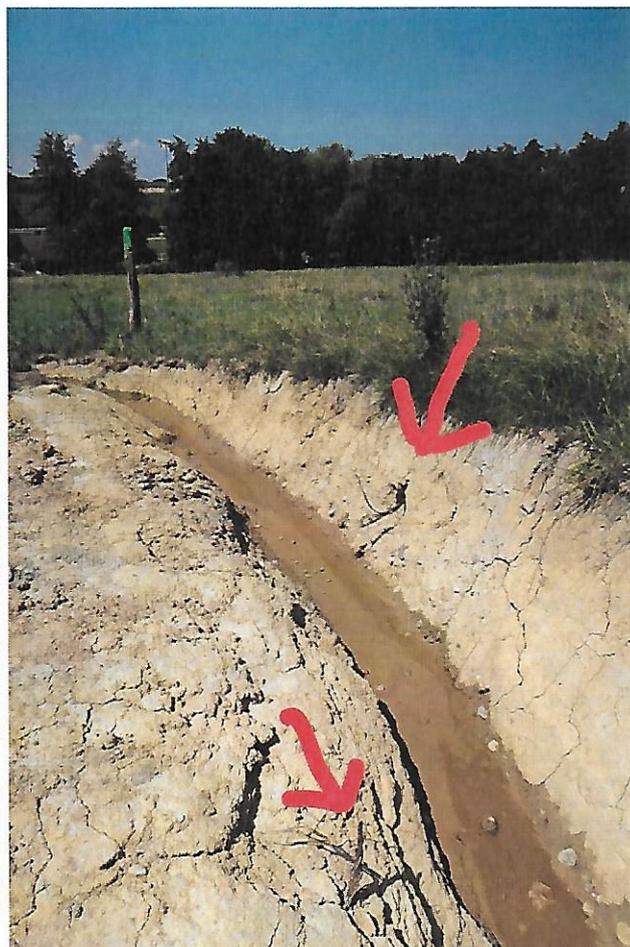
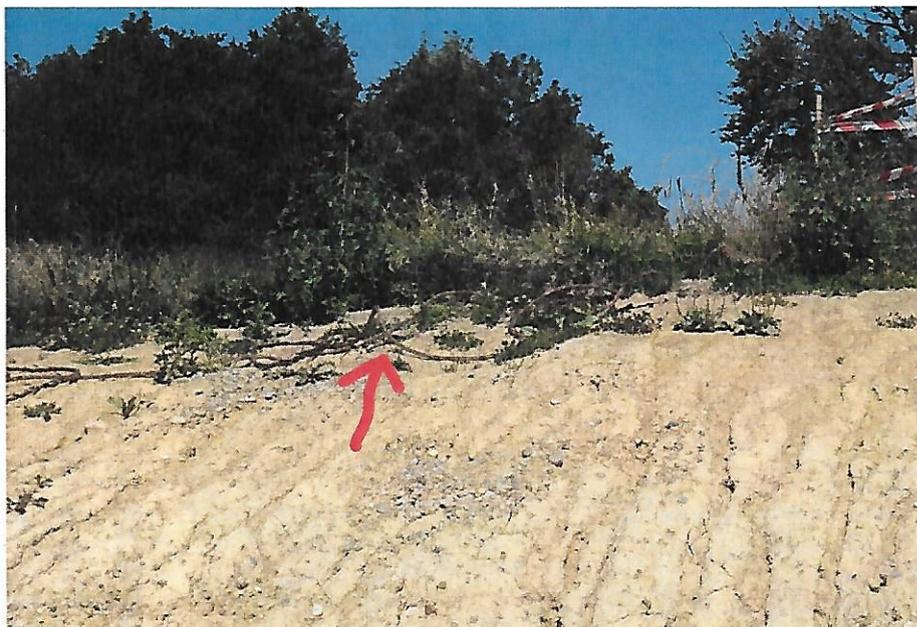
En regardant ce câble tréfilé de plus près on aperçoit 2 câbles de téléphone bien isolés et protégés par un tube en plomb + tréfilage métallique, le tout en parait état de conservation.

On suppose que cette ligne téléphonique a été posée durant la première guerre mondiale de 1914-1918. C'était peut-être une liaison entre des bunkers et les fortifications du haut de la rue de la tuilerie (Zimenthausle) ou les grottes derrière le Kleeberg et les abris souterrains dans la parcelle 14-15 ou même plus loin dans le Largin.

Aux historiens de nous confirmer ces dires...

Est-ce que des anciens du village ont des souvenirs à ce sujet ? Si oui veuillez contacter la mairie.

A l'époque notre village a été évacué en Allemagne dans le pays de Bade donc peu de gens de Durlinsdorf étaient présents et ont pu voir ces travaux d'enfouissement de cette ligne téléphonique déjà bien élaborée.



Câble téléphonique trouvé lors du terrassement de la rhizosphère

7. Lu pour vous

Journal L'Alsace – 21 septembre 2017

Un diplôme en or pour Pierre Bringel



Photo l'Alsace

Pierre Bringel de Durlinsdorf a été mis à l'honneur, dernièrement, par la Chambre de métiers de Strasbourg, présidée par Bernard Stalder. Celle-ci l'a inscrite au palmarès d'excellence artisanale et lui a remis un diplôme d'or pour ses cinquante ans de brevet de maîtrise.

Le métier de boucher-charcutier était une passion pour Pierre Bringel, surtout l'élaboration de la charcuterie où il excellait et dont les produits étaient appréciés bien au-delà de son entreprise. Il en avait repris les rênes avec son épouse Andrée en 1961 après le décès prématuré de Léon Ley, son beau-père.

Au fil des ans, il a fait prospérer l'affaire familiale faisant travailler 20 employés et formant une trentaine d'apprentis, secondé par son épouse et ses fils, Marc et Hubert, jusqu'à sa retraite à l'âge de 77 ans.

Encore aujourd'hui, il regrette le temps où il était actif, mais, avec sagesse, il savoure également sa retraite et le repos.

La municipalité lui présente ses sincères félicitations.

Une nouvelle salle paroissiale



Photo l'Alsace

Au terme de plusieurs années de travaux, la commune de Durlinsdorf a réhabilité l'ancien presbytère, datant du XVIII^e siècle. Il regroupe à présent trois appartements et le caveau, qui a été restauré pour servir de salle paroissiale. Elle a été inaugurée en présence du vicaire épiscopal, le chanoine Hubert Schmitt, du curé doyen Marc Schmitt, du maire Christian Futterer, du conseil municipal et du conseil de fabrique présidé par Daniel Maurin. Le prêtre s'est réjoui de l'aménagement de ce local, la paroisse en étant dépourvue. Le maire a remercié les entreprises et les bénévoles qui ont œuvré à cette restauration, et précisé que les travaux du caveau ont été complexes, en raison d'infiltrations d'eau. Daniel Maurin a réceptionné les clés et s'engage à faire vivre cette belle salle voûtée dont le mur en pierres apparentes a été préservé. Le chanoine a ensuite procédé à la bénédiction du lieu, rappelant qu'il devait être un lieu de rencontre, de réflexion, de prière et d'accueil.

Ce caveau est le siège de la fabrique de l'église de Durlinsdorf

Durlinsdorf : bon palmarès national FSCF



Les tireurs de Durlinsdorf qui se sont distingués. Photo L'Alsace/C.H

L'école de tir des jeunes de Durlinsdorf et les seniors 3 au tir posé se sont distingués les 28 et 29 avril lors du championnat national de tir sportif, qui s'est déroulé à Sierentz.

Résultats : seniors 3 : Demis Fellmann, 3e , Patrice Maechling, 12e. Dames 3 : Monique Ueberschlag, 5e. En équipes seniors 3 : Fellmann-Maechling-Ueberschlag, 3e. Benjamins garçons : Amaury Bucher, 6e. Benjamines filles : Juliette Demuth, 7e.

Ce week-end à Chateauroux, Dylan Betsch a fini 47^{ème} avec 590,6 points sur 74 tireurs aux championnats de France.

La municipalité leur présente ses sincères félicitations.

Vingt ans de cohabitation avec San-Antonio, ça se fête !

Sandrine et Gérard Kauffmann, membres de l'association Les Amis de San-Antonio, ouvriront les portes de leur exposition consacrée à Frédéric Dard, dimanche 20 mai de 14 h à 18 h, dans leur maison de Durlinsdorf.



L'exposition de Sandrine et Gérard Kauffmann consacrée à l'écrivain Frédéric Dard fête ses 20 ans cette année. L'Alsace/Sébastien SPITALERI

Lorsqu'ils parlent de Frédéric Dard, que l'on connaît aussi sous le pseudonyme de San-Antonio, le commissaire éponyme qu'il a rendu célèbre en racontant ses aventures dans 175 ouvrages en un peu plus de cinquante ans, Sandrine et Gérard Kauffmann ont les yeux qui brillent, qui pétillent. Cela fait maintenant vingt ans qu'ils ont inauguré l'exposition consacrée à l'écrivain (décédé en 2000) et aménagée dans une grande pièce, sous les combles de leur charmante maison alsacienne de Durlinsdorf.

Ce dimanche, le couple n'ouvrira pas seulement les portes de cette magnifique exposition - la plus complète de France, pour ne pas dire du monde... - il ouvrira aussi son cœur. Ceux qui connaissent Sandrine et Gérard Kauffmann savent qu'ils peuvent parler avec passion, durant des heures, de leur auteur préféré, raconter des

anecdotes, dévoiler comment ils ont déniché la perle rare et expliquer comment a débuté cette belle aventure, alors que Gérard n'était encore qu'un adolescent.

Plus de 6000 pièces consacrées à Dard

C'est cette envie de partager qui les a incités à fêter les 20 ans de leur exposition, demain après-midi. En toute simplicité, sans fard ni paillettes, simplement en accueillant ceux qui souhaitent en savoir plus sur Frédéric Dard et entrer dans leur intimité.

L'exposition regorge en effet de petits trésors sentimentaux, comme cette machine à écrire ayant appartenu à l'écrivain ou ce buste de Frédéric offert par la famille Dard.

On y trouve aussi quelques bijoux très recherchés par les collectionneurs, comme *La Peuchère*, premier ouvrage connu de Dard, ou encore la revue *Jean-Pierre*, dans laquelle il a écrit l'un de ses premiers textes, alors qu'il n'avait que 18 ans.

La collection de Sandrine et Gérard Kauffmann s'est étoffée d'année en année, pour compter aujourd'hui plus de 6000 pièces consacrées à l'écrivain : des livres, BD et revues bien évidemment, mais aussi des disques, des affiches de cinéma et de nombreux produits dérivés (pin's, tee-shirts, timbres, fèves, etc.). Et la liste est encore longue...

Le meilleur moyen de s'en rendre compte est d'aller faire un tour dimanche dans la jolie maison bleue située au centre du village.

Les passionnés de Dard et les membres de l'association des Amis de San-Antonio seront nombreux à y faire une halte. Mais tous les autres sont aussi les bienvenus.

Après tout, chez les Kauffmann, on suit Dard à la lettre : il était comme ça, le papa de San-A, il était simple, il écrivait pour tout le monde, il aimait les gens, et c'est avec la même simplicité et le même désir de partage que Sandrine et Gérard ouvrent les portes de leur expo.

Le très haut débit à très grands pas

Le déploiement du très haut débit avance à vitesse grand « V » en Alsace. Le 36^e nœud de raccordement optique (NRO) de la région, l'avant-dernier pour le Sundgau, a été installé cette semaine dans le village de Durlinsdorf. Un équipement qui permettra de raccorder une vingtaine de communes du secteur à la fibre optique d'ici à 2021, soit près de 4 500 foyers.



Le 36^e nœud de raccordement optique d'Alsace a été installé mercredi après-midi à la sortie de Durlinsdorf, en direction de Winkel. Une étape de plus dans le déploiement du très haut débit dans le Sundgau. Photos L'Alsace/Vivian MILLET

«C'est la partie la plus visible du réseau fibre optique », explique d'emblée Benoît Brichon, directeur général délégué de Rosace. Face à lui s'élève un shelter de 20 m², pour près de 30 tonnes, hissé à l'aide d'une grue. Bien visible, en effet... Après Altkirch, Dannemarie, Diefmatten et Oltingue, c'est donc à Durlinsdorf que le déploiement du très haut débit alsacien a franchi une nouvelle étape symbolique, mercredi après-midi, avec la pose d'un nouveau nœud de raccordement optique (NRO), le 36^e du genre dans la région. Celui-ci permettra de raccorder pas moins de 19 communes du secteur d'ici 2021 : Bendorf, Bisel, Courtavon, Durlinsdorf, Koestlach, Largitzen, Levoncourt, Liebsdorf, Ligsdorf, Lucelle, Moernach, Mooslargue, Oberlard, Pfetterhouse, Seppois-le-Bas, Seppois-le-Haut, Sondersdorf, Ueberstrass et Winkel, ce qui représente près de 4 500 prises.

Un nœud de raccordement optique, quesaco ? En clair, il s'agit d'un abri aménagé dans lequel convergeront toutes les lignes des abonnés de la vingtaine de communes concernées. Connecté au réseau mondial d'internet, le nœud regroupe les équipements actifs à partir desquels les opérateurs pourront activer les accès de leurs clients, une fois le réseau opérationnel. Accès évidemment restreint au seul personnel autorisé, vidéosurveillance, température contrôlée au degré près : le shelter est livré clé en main, tout équipé, prêt à recevoir les équipements des différents opérateurs. Mercredi après-midi, ce 36^e nœud alsacien a été posé en

présence du conseiller départemental du Haut-Rhin, Nicolas Jander, du conseiller régional du Grand Est, Laurent Wendlinger, ainsi que de l'adjoint au maire de Durlinsdorf, Laurent Meyer. Reste à compléter le maillage du réseau sundgauvien. En Alsace, une cinquantaine d'équipements de ce type devraient avoir été installés d'ici la fin de l'année, afin que l'ensemble des communes bénéficient d'un raccordement au très haut débit à l'horizon 2021. Près de 69 000 prises ont ainsi été ouvertes à la commercialisation depuis l'an dernier à travers 169 communes alsaciennes, dont 66 communes prioritaires. Car l'enjeu est de servir en premier les communes les moins bien loties en termes de débit internet. C'est le cas ici pour Courtavon, Levoncourt, Lucelle, Mooslargue et Oberlarg.

« Enjeu d'attractivité pour le territoire »

Le très haut débit arrive à grands pas en Alsace, sans doute plus qu'ailleurs. La Région Grand Est s'est même fixée pour objectif d'être « la première région française entièrement connectée à un réseau rapide, fiable et porteur de croissance ». Et dans le Sundgau, « il y a une attente forte de la population », observe Nicolas Jander. En atteste la foule attentive à chacune des réunions publiques organisées ces derniers mois pour présenter les modalités de raccordement à la fibre et les offres des différents fournisseurs d'accès. À l'heure où le digital révolutionne le quotidien et les usages, « c'est un enjeu d'attractivité fondamental pour le territoire », insiste le directeur général délégué de Rosace, Benoît Brichon. « Fin 2021, le territoire alsacien sera l'un des plus connectés de France. » Et avec la fibre optique « le rural aura la même chose que l'urbain », se réjouit le conseiller régional du Grand Est Laurent Wendlinger, qui voit avec l'arrivée du très haut débit de nouvelles opportunités de développement pour le Sundgau. Des réunions publiques d'information seront organisées pour les habitants des communes concernées une fois le réseau opérationnel.

Journal L'Alsace – 21 mai 2018

Marche gourmande de l'AS Durlinsdorf

Carton plein, hier, pour la 11^e édition de la marche gourmande qu'organisaient les footballeurs de l'association sportive (AS) de Durlinsdorf, présidée par Lionel Brand. Entre la fin de matinée et le début d'après-midi, près de 900 personnes ont pris le départ de ce cru 2018 préparé autour du thème de la Coupe de monde de football, dont le coup d'envoi sera donné le mois prochain. Avec des stands ou buvettes décorés aux couleurs du monde (Russie et autres), tout comme les tenues des bénévoles qui accueillaient les participants au stade. Au menu pour les marcheurs du jour : un parcours d'un peu plus de 10 km, ponctué de six haltes gourmandes, pour se régaler de l'apéritif au dessert. Dès 17 h, les membres de l'AS Durlinsdorf proposaient aussi une « After Marche » au stade de football avec un grand bal animé par Tip Top, buvette, grillades et feu d'artifice en fin de soirée. De quoi terminer la journée en beauté.



Photo l'Alsace

Journal l'Alsace – 24 juin 2018

Ball-trap populaire



Photo l'Alsace

Toujours très convivial, le ball-trap du club de tir de Durlinsdorf s'est déroulé dans la carrière et a rassemblé les meilleures gâchettes. Au programme : carabines de chasse et fusils à canon lisse pour les tireurs possédant également leur permis de chasse. Le président Denis Fellmann, son vice-président Francis Ruetsch, son comité et l'équipe de toques blanches se sont pliés en quatre pour recevoir dignement leurs hôtes sous la tente ombragée montée sur la place. Le président, par une minute de silence, a tenu à rendre hommage à Henri Claude, disparu trop tôt, membre du comité et responsable adjoint des installations.

Air de far west à la Delta farm



Les cavalières sont parfois meilleures trieuses que leurs homologues masculins. Photo L'Alsace

« Je suis le plus âgé. Je fais partie de la catégorie senior ». Jean-Claude Dolfus, propriétaire de la Delta farm à Durlinsdorf, président de l'association Western Évasion est un homme heureux.

Assis sur la croupe de New Bagter Delta, son étalon venu directement des États-Unis, plus précisément de Greenville « une des dernières villes américaines à posséder encore la chaise électrique », il supervise la compétition et concoure.

Une fois encore Jean-Claude Dolfus a réussi à réunir plus de 40 cavalières et cavaliers dans son ranch de 10 hectares à l'écart du village de Durlinsdorf.

« Nous avons enregistré la participation de Français, Alsaciens, Vosgiens, Franco-comtois bien sûr mais également des Allemands et des Suisses ».

90 vaches de la ferme Kappelen

Tous habillés en tenue de cow-boys avec un chapeau Stetson ou assimilé vissé sur la tête, Santiags aux pieds, ils étaient présents pour participer à la 2e manche du championnat d'Alsace de tri de bétail : un troupeau composé de 90 vaches issues de la ferme Kappelen.

Le but des épreuves est donc de trier du bétail mais c'est avant tout une belle fête populaire autour du cheval où règne une ambiance texane symbolisée par de la musique country.

Des épreuves importées des États-Unis

Les épreuves sont des disciplines importées des États-Unis. Elles mettent en scène des cavaliers et leurs montures qui doivent extraire des vaches numérotées d'un troupeau composé de douze têtes. La vitesse d'exécution, le respect et la maîtrise de la monture et du bétail, le travail (seul ou en équipe) sont notés par un jury qui attribue les points en fonction des différentes disciplines. Lorsque les trieurs rentrent dans l'enclos, le juge leur demande de sortir en premier une vache numérotée de 0 à 9. Une minute lui est attribuée. Autant dire que l'exercice est tout simplement difficile.

Dans le cutting, un concurrent unique sépare un veau du troupeau. Ensuite, le cavalier doit poser ses rênes et c'est au cheval d'empêcher le veau de rejoindre le troupeau.

Dans le team penning, une épreuve par équipe de trois cavaliers, il faut séparer trois vaches désignées par le juge et les amener vers le « pen », un enclos aménagé dans la zone de travail.

Enfin dans le ranch sorting, deux cavaliers trient un troupeau de 12 veaux portant chacun un numéro de 0 à 9, plus deux bêtes sans numéro. Il faut faire passer les veaux numérotés dans un enclos, dans l'ordre qui a été préalablement déterminé par le juge.

La finale de cette 2e manche s'est déroulée hier après-midi. Les résultats seront communiqués ultérieurement.

A NOTER :

Au mois de septembre portes ouvertes à la Delta Farm pour une nouvelle discipline dit le MOUNTAIN TRAIL

Les cavaliers évolueront avec des allures lentes sur et entre des obstacles.

Le parcours n'est pas une course, elle sera exécutée avec des sauts, des petits galops, du trot.

Il doit servir au cavalier à démontrer la complicité avec son cheval et toutes les équitations seront acceptées en gardant leur propre style.

La date sera communiquée ultérieurement et par panneaux d'affichage aux entrées du village.

8. Echo des associations

Prochains rendez-vous



Fascht em Wasen 18 – 19 août 2018

➤ Samedi 18 août 2018

- **A 18H30** messe à la Chapelle NOTRE-DAME DE LA PAIX avec bénédiction des Gleckhampfalas
- **A 19H30** Défilé sur le thème « une journée à la ferme ».
- Restauration en soirée :
 - ACL Durlinsdorf (burger frites),
 - ASD (steack - frites, salade, grillades)
 - Amicale des Sapeurs Pompiers (Jambon chaud-frites-salade)
- Bal champêtre animé par TIP TOP

Samedi et dimanche : auto-tamponneuses, manège, trampoline, tir à la carabine...

➤ Dimanche 19 août 2018

- Dès 7h débutera le traditionnel marché aux puces qui fera le bonheur de nombreux chineurs.
- Foire et bourse aux livres
- Apéritif concert avec le groupe folklorique Illmàtà Pàrlà, la journée sera animée par Ocarina, venez à la rencontre du sculpteur sur bois, des Vieux Pistons du Sundgau...et à 16h le traditionnel tir à la corde.
- Restauration à midi avec les associations (idem que la soirée du samedi)
- Stand boisson avec la société de tir

➤ Dimanche 2 septembre 2018 de 9h à 18h le CLUB DE TIR organise sa journée « Tir pour tous ».

Restauration sur place.

Réservation pour les repas au 06-36-17-55-80



Fascht em Wasen

Durlinsdorf 18 -19 août

Programme :

La fête débutera samedi à 18h30 par une messe à la chapelle « Notre Dame de la Paix » avec bénédiction des « Gleckshampfalas » suivie d'un cortège dont le thème sera une journée à la ferme. La soirée se poursuivra par un bal champêtre animé par TIP-TOP.

**Une retraite aux lanternes et un feu d'artifice
clôtureront la soirée**

Dimanche dès 7h débutera le traditionnel marché aux puces, accompagné d'une foire et bourse aux livres. Plusieurs auteurs dédicaceront leurs livres. (Liste des auteurs présents sous durlinsdorf.com). Apéritif concert avec le groupe folklorique Illmàtà Pàrlà. La journée sera animée par Ocarina. Venez à la rencontre de Sandrine et de son cheval Titeuf, du potier qui toute la journée fera découvrir son tour aux enfants et leur offrira leur création. Tout au long de la journée démonstration de matériels agricoles anciens mais aussi de l'association les Vieux Pistons du Sundgau fidèle à notre fête et qui présentent une très belle collection de tracteurs anciens. A ne pas rater le tir à la corde, super ambiance garantie.





FÊTE DES RUES

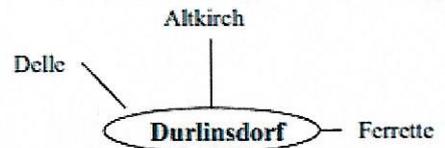
MARCHÉ AUX PUCES

19 août

17^{ème}

"Fascht em Wasen"

DURLINSDORF



**ANIMATIONS - RESTAURATION - GUINGUETTES - FANFARES - GUGGAMUSIK - MANEGES ENFANTS
DEMONSTRATIONS - EXPOSITIONS - COLLECTIONNEURS**

Formulaire d'inscription à retourner à : SCHWOB Jean-Marie - 16 rue de la chapelle- 68480 Durlinsdorf

☎ 03.89.40.84.59 (fascht.em.wasen@gmail.com) accompagné d'un chèque de 11 € pour les particuliers et de 14 € pour les commerçants libellé à l'ordre du Fascht em Wasen. Réservation d'un emplacement de 5 mètres pour le stand et un emplacement pour la voiture pour une arrivée avant 7h30.

Pour les particuliers

ATTESTATION

Je soussigné(e)

NOM : Prénom :

RUE :

CP : VILLE :

☎ Date/lieu de naissance :

Titulaire de la pièce d'identité (renseignement obligatoire):

Nature et N° :

Délivré par :

Le : Immatriculation du véhicule :

Exposant du marché aux puces se déroulant le 19 août 2018 à Durlinsdorf
Déclare sur l'honneur : - Ne pas être commerçant(e) - Ne vendre que des objets personnels et usagés - Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation. Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à : le :2018

Signature :

Pour les commerçants

INSCRIPTION

Raison sociale :

.....

Rue :

CP : VILLE :

☎

N° SIRET :

Immatriculation du véhicule :

Fait à : le :2018

Signature et/ou cachet commercial :

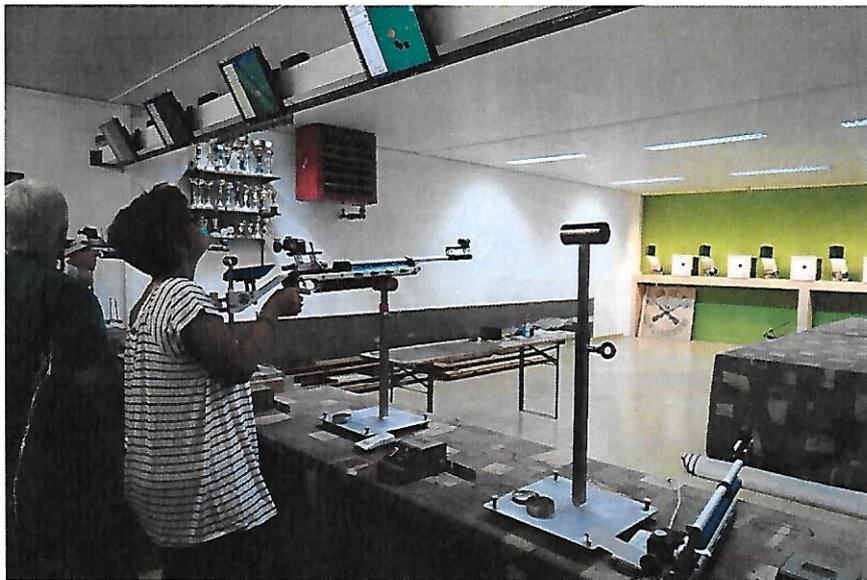
Note importante :

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, R 633 et R 635-3 à R 635-7 du Nouveau Code Pénal.

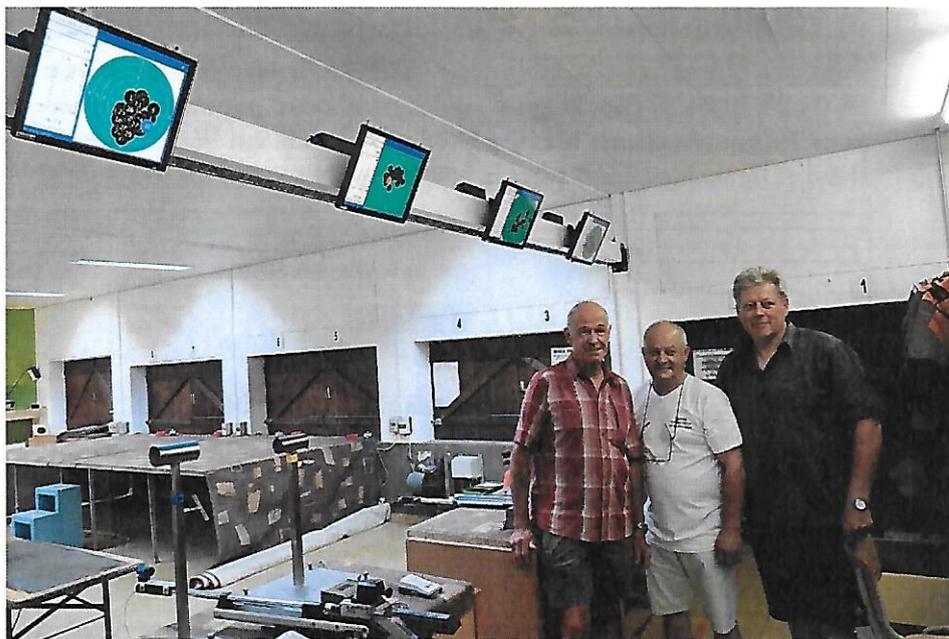
Tout professionnel participant à un marché aux puces les dimanches ou jours fériés, en infraction aux dispositions des articles 41a, 41b, 105a et suivants du Code Local des Professions (loi du 26 juillet 1900) et des arrêtés préfectoraux pris en application dudit Code, est passible des sanctions prévues en son article 146a. Toute personne se livrant au travail clandestin ou ayant recours sciemment aux services d'un travailleur clandestin est passible des sanctions prévues aux articles L 362-3 à L 362-6 du Code du Travail.

Imprimé par l'association

Société de Tir



Récemment la Société de Tir avait invité le conseil municipal à venir essayer les nouvelles cibles électroniques en organisant un concours de tir interne. Ceci pour remercier la municipalité de la subvention obtenue pour l'acquisition de ces nouvelles cibles.



9. Informations pratiques

Collecte du tri sélectif

Nous vous informons que les éboueurs procèdent à des vérifications ponctuelles dans les bacs du tri sélectif. Si les bacs ne sont pas conformes, ils ne seront pas prélevés. Ainsi suivant le listing de la CCS, certains usagers de la rue des Tilleuls, rue du Sculpteur Enderlin, rue des Boulangers et rue des Fleurs n'ont pas eu leurs sélectifs collectés.

De plus en plus d'usagers présentent leurs déchets dans des sacs transparents non conformes et dans des cartons fermés où ils déposent également des ordures ménagères.

Les éboueurs ont ordre de déposer un autocollant rouge sur ces sacs et cartons et de ne pas les collecter ainsi que tout ce qui n'est pas conforme au guide du tri.

En cas de doute, nous vous invitons à reprendre votre guide du tri, distribué en début d'année, et à vérifier les données.

Urbanisme

La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) confirme le désengagement des services de l'Etat en matière d'instruction des actes du droit des sols (permis de construire, déclaration préalable...) dans les communes membres d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants. Par conséquent nous ne disposons plus des services gratuits de la DDT (ancienne DDE) pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Désormais ce service est pris en charge par la CCS.

Le certificat d'urbanisme (CERFA N°13410*03) indique les dispositions d'urbanisme applicables au terrain et permet de savoir si l'opération que vous projetez est réalisable. La demande doit être déposée avant toute acquisition, en vue de savoir si le terrain est constructible et s'il est possible de réaliser les opérations de type construction d'une maison individuelle, construction d'un lotissement, implantation d'une activité industrielle ou commerciale. Il importe de savoir si la commune n'a pas pris de décision en vue d'un alignement, d'une réservation ou d'une préemption.

Composition du dossier :

- Imprimé servant à cet effet
- Plan de situation
- Plan du terrain

Le permis de construire pour maison individuelle et/ou ses annexes, comprenant ou non des démolitions (CERFA N°13406*05) ou pour toutes constructions comprenant ou non des démolitions (CERFA N°13409*05), cette demande doit être déposée par le propriétaire en vue d'obtenir le permis de construire pour une maison individuelle. Le délai d'instruction est fixé à 2 mois pour les constructions individuelles et 3 mois pour les autres constructions. Un bordereau de dépôt des pièces devant accompagner le dossier est fourni avec les nouveaux formulaires, il importe de le compléter ! L'administration a l'obligation de réclamer toute les pièces manquantes en une seule fois avant la fin du mois suivant le dépôt du dossier. Vous avez alors 3 mois pour les envoyer.

Composition du dossier :

- Imprimé servant à cet effet
- Plan de situation
- Plan de masse des constructions à édifier à l'échelle
- Un schéma des façades
- Un plan de coupe

- Une notice
- Des photos
- Un document graphique

Le dossier complet est à déposer à la mairie en 5 exemplaires

La déclaration préalable pour maisons individuelles (CERFA N°13703*05) concerne toute modification dont la superficie ne dépasse pas 20 m², sera à déposer en mairie avant d'entreprendre les travaux (abri de jardin, clôture, adjonction d'un balcon, piscine, panneaux solaires, fenêtres sur toit, travaux modifiant l'aspect extérieur. Un bordereau de dépôt des pièces devant accompagner le dossier est fourni avec les nouveaux formulaires, il vous faudra le compléter !

Composition du dossier :

- Imprimé servant à cet effet
- Plan de situation
- Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier avec les dimensions exactes
- Une représentation de l'aspect extérieur
- Pour une clôture : croquis de la clôture projetée.

Toutes les pièces accompagnant l'imprimé, plans et schémas, sont à déposer à la mairie en 4 exemplaires

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser :

- à la mairie par téléphone au 03-89-40-80-69
- soit en posant directement vos questions par courriel à l'adresse suivante : mairie-durlinsdorf@wanadoo.fr
- soit sur le site internet www.service-public.fr, rubrique « logement »

Vous pourrez télécharger sur ce site l'ensemble des documents « CERFA » à jour et vous trouverez également les démarches et les délais d'instruction à entreprendre pour chaque type de demande.

En route pour la fibre optique

Les opérations liées à l'arrivée de la fibre optique ont démarré dans votre commune. Elles dureront environ 12 mois. Elles comprennent les études, les travaux proprement dits, et la réception de chantier.

Dans le cadre de la mission que lui a confiée la Région Grand Est, la société ROSACE est chargée de déployer la fibre optique à COMMUNE et, au total dans **plus de 700 communes d'Alsace**, entre 2017 et 2022.

La société ROSACE a pour mission d'assurer la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance, la commercialisation et le financement du réseau fibre optique en Alsace (Haut-Rhin et Bas-Rhin).

L'investissement global est de 450 millions d'euros. La société Rosace porte 64% de cet investissement, les 36% restants sont cofinancés par l'Europe, l'Etat, la Région Grand Est, les deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et les communautés de communes (celles-ci à hauteur de 175 euros par prise).

La fibre optique sera déployée jusqu'au domicile des habitants. Par contrat avec la Région Grand Est, elle ne peut être livrée à plus de 100 mètres de l'habitation. Chacun, particulier ou entreprise, **pourra bénéficier gratuitement du raccordement à la fibre optique**. Seuls sont à payer les éventuels frais de mise en service, fixés par les opérateurs privés et l'abonnement mensuel.

Le déroulement des opérations

Des équipes mandatées par Rosace vont relever précisément les boîtes aux lettres, autrement dit les bâtiments à raccorder. Ces équipes vérifieront que les infrastructures pressenties pour recevoir la fibre optique (fourreaux, poteaux, etc.) sont en bon état et dimensionnées pour accueillir de nouveaux câbles. Puis les travaux proprement dits vont débiter sur le domaine public.

A l'issue du chantier, en raison de délais réglementaires, la commercialisation commencera quelques mois plus tard.

Dès l'ouverture commerciale effective, les particuliers et les entreprises devront choisir son propre Fournisseur d'Accès Internet, selon les opérateurs présents sur le réseau Rosace. Un rendez-vous sera alors pris et un technicien viendra, à date, poser le câble fibre jusque dans l'habitation.

Pour les immeubles collectifs de plus de 4 logements, une convention doit être signée et un boîtier spécifique doit être installé en amont. Rendez-vous sur le site Rosace (onglet Gestionnaires) pour en savoir plus.

Le projet Rosace

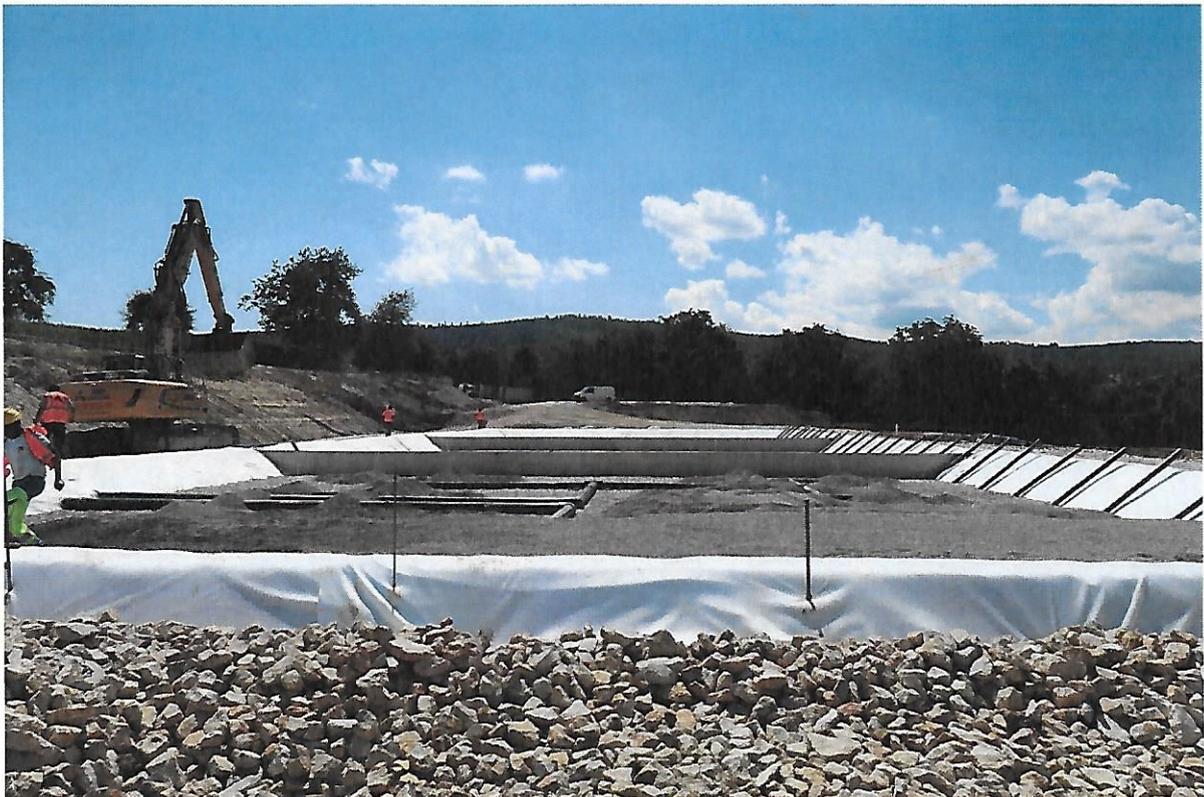
Le projet Rosace porte sur le déploiement de 13 000 kilomètres de fibre optique en Alsace d'ici à 2022. 80 entreprises, en grande partie alsaciennes, travailleront sur le chantier.

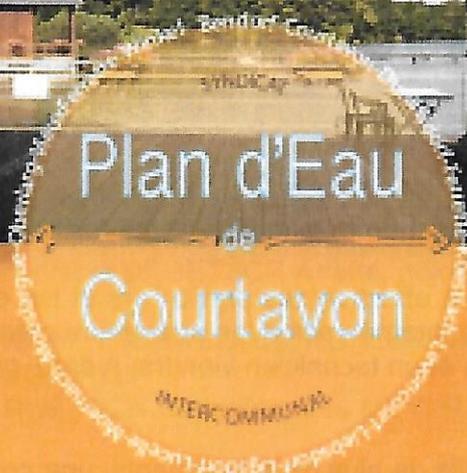
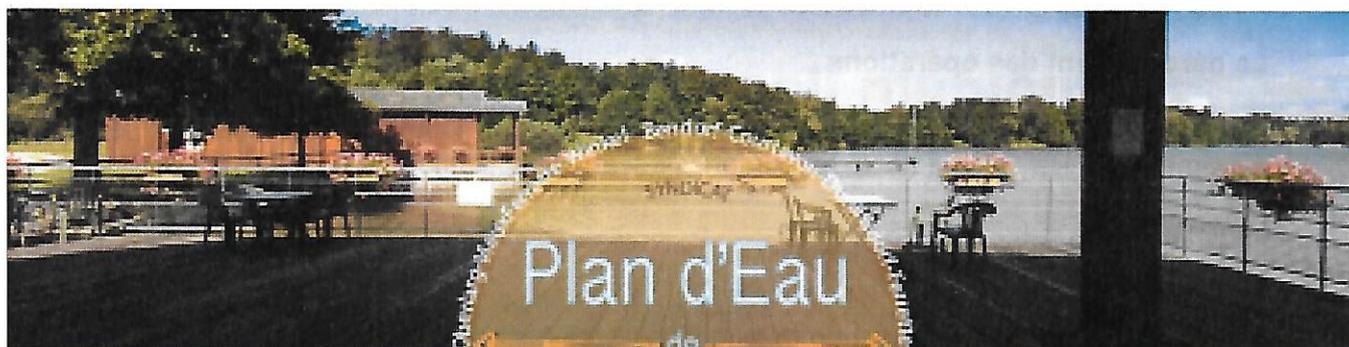
Le déploiement de la fibre optique en Alsace par la société Rosace est une initiative de la Région Grand Est, des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin avec le soutien de l'Union Européenne, du Plan France Très Haut Débit, des communes et des communautés de commune et d'agglomération en Alsace.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'avancée du déploiement dans votre commune ? en Alsace et en France ?

Inscrivez-vous en ligne à notre lettre d'information : www.rosace-fibre.fr URL direct: <https://www.rosace-fibre.fr/newsletter/inscription>

Terrassement de la rhizosphère





Toutes les informations sur :

www.plandeau-courtavon.fr



Envie d'évasion ?...

Venez découvrir nos différentes activités

- Base nautique - pédalos
- Boutique éphémère
- Aire de jeux
- Promenades
- Pêche

- Animations par les associations locales
- Camping
- Snack

OUVERT

Vendredi, Samedi, Dimanche 17h30 - 20h30
Sauf événementiels : Mariage, baptême, foire, marché, ...

06 37 06 37 37

20 rue du Temple
68480 DURLINSDORF

" Crème et pâte faites maison "

- Tarte Flambée "Traditionnelle" - **7€**
Crème fraîche, oignons, lardons, emmental

- Tarte Flambée "du Chef" - **8€**
Crème fraîche, oignons, lardons (fumés "maison"), emmental

- Tarte Flambée " Saumon " - **9€**
Crème fraîche, oignons, maïs, saumon fumé, emmental

- Pizza "Reine" - **7€**
Sauce Tomate, Jambon, emmental

Fabrication de fours
à tarte flambée et pizza

Pour toutes informations
contactez
M LERCH Alain

06 37 06 37 37
flammekueschhuss@gmail.com



Flammekuechhüss

Chez Alain



Ouvert à partir
du 1 novembre 2017

Tartes Flambées au feu de Bois